



## DIRECTIVE MUNICIPALE « Action abonnement CFF ou Mobilis »

### BENEFICIAIRES

Tous les habitants de Vich, établis au 1<sup>er</sup> janvier en résidence principale et toujours domiciliés à Vich en décembre de la même année.

### TYPES D'ABONNEMENT

Les abonnements suivants, d'une valeur de plus de CHF 100.-, sont concernés par cette action :

- Abonnement général
- Abonnement demi-tarif
- Abonnements modulables et communautaires
- Abonnement seven25
- Abonnement Green Class CFF
- Abonnement Evasion
- Abonnement de parcours

### MODE DE REMBOURSEMENT

Chaque Vichois ne peut bénéficier de cette action qu'une fois par année.

Un membre de la famille doit se présenter personnellement à l'administration communale, aux dates et horaires indiqués dans le tout-ménage distribué dans le courant de l'année, avec :

- une pièce d'identité
- la facture de l'abonnement avec mention de la date et de la durée de l'abonnement
- la preuve de paiement.

Après contrôle de la validité de ces documents, la somme de CHF 60.- est remboursée cash.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Michel Burnand



La Secrétaire :

Patricia Audétat